

Revue de presse de l'actualité Cyber et RGPD des mois de juin, juillet et août 2020

Réalisée par :



Les cyberattaques se sont multipliées depuis la sortie du confinement. Daniel Bancal, fondateur du site zataz.com estime que *“les cas « confirmés » d'attaques par ransomware ont été multipliés par sept entre le 18 juin 2020 et le 18 juillet 2020”*. Elles ont touché de nombreux secteurs d'activité que ce soit dans :

- le BTP avec le groupe Robot Dutilleul basé dans le Nord de la France. Selon [L'Usine Digitale](http://LUsineDigitale), la rançon demandée par les hackers s'élève à 8 million d'euros à payer en Bitcoin Le Groupe SPIE, a quant à lui été victime du groupe Neflim qui a commencé à diffuser des informations sur le web selon le site ZDNet.
- les télécommunications avec Orange Business Service, début juillet. Cette attaque, de type cryptovirus (ransomware) aurait touché le vol de données d'une vingtaine d'entreprises selon le site Cublic.com.
- la société Canon, victime d'un ransomware, qui aurait touché des données interne et de clients. L'entreprise se refusant à payer toute rançon selon [Les Numériques](http://LesNumériques).
- l'assurance avec la société MMA, frappée dans la nuit du 16 au 17 juillet. Un des syndicats de cette compagnie rapporte au site Actu.fr que le préjudice en terme de reconstitution de données s'élève *“à plus de 30 000 heures de travail”*.
- l'industrie avec le groupe Cadiou Industrie basé dans le Finistère. Cette société de 460 salariés, spécialisée dans la fabrication de portails et de clôtures aurait été victime d'un rançongiciel présent dans une pièce jointe. Le PDG qui s'exprime dans les colonnes du quotidien [Le Télégramme](http://LeTélégramme) souligne que *“...le préjudice, élevé, n'a, pour l'heure, pas été chiffré avec précision”*
- toujours dans l'industrie, le fondeur allemand de puces X-Fab a dû stopper début juillet la production dans ses 6 usines dont celle située à Corbeil-Essonnes comme le relate [L'Usine Nouvelle](http://LUsineNouvelle).
- les collectivités territoriales avec le Conseil départemental d'Eure-et-Loir. [Le Figaro](http://LeFigaro), rapporte dans son édition du 8 juillet, une cyberattaque d'*“ampleur”*. La mairie de Mitry-Mory a quand à elle été victime d'une cyberattaque dans la nuit du 18 au 19 juillet. La mairie a communiqué sur l'absence de données confidentielles volées comme le rapporte le [journal Ouest-France](http://journalOuest-France).
- les services de l'État avec l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) qui dans un communiqué de presse fait état d'une cyberattaque.
- des plateformes comme :
 - » Doctolib, qui a annoncé le 23 juillet dernier un acte malveillant sur les données administratives de plus de 6 000 rendez-vous. La société affirme que *“cet accès illégal ne concerne pas les rendez-vous pris sur www.doctolib.fr ou sur le logiciel de gestion de cabinet de Doctolib, mais des rendez-vous pris sur certains logiciels tiers connectés à Doctolib”*
 - » Parcoursup, qui a été la cible d'une campagne de hameçonnage comme le révèle le site du Figaro - Etudiant.
- le fabricant de montres connectées Garmin, connu pour ses programmes de suivi des activités physiques et pour les applis flyGarmin et Garmin Pilot, destinées aux acteurs des transports aériens. Le site sportif de u-Trail s'interroge sur le devenir des données de santé collectées. Le site Cyberguerre se penche quant à lui sur les conséquences du versement de la rançon de 10 millions de dollars qu'aurait payé Garmin.
- Toujours du côté des rançons versées, l'édition du Figaro du 31 juillet fait état du paiement d'une rançon de 4,5 millions de dollars du voyageur américain, Carlson Wagonlit Travel. Une article du 11 août paru dans Siècle Digital rappelle que le ransomware NetWalker aurait récolté plus de 25 millions de dollars en 5 mois.

Contre ces attaques au Ransomware qui se multiplient, le site ZdNet, rappelle quelques règles de vigilance et de contrôle dans un article du 12 août dernier.

Diplomatie et cyberattaques :

Ces attaques informatiques sont également au coeur d'enjeux diplomatiques comme le détaille [Paris Match](#) qui relate les soupçons qui pèsent sur la Chine suite aux attaques de nombreux centres hospitaliers en France et en Europe. Ce sujet sensible a été notamment au coeur des discussions lors du sommet entre l'Europe et la Chine en juin dernier. Une autre étape a été franchie le 30 juillet dernier lors du Conseil Européen puisque des sanctions ont été prises pour la première fois pour des cyberattaques selon le site [Siècle Digital](#).

Étude sur la cyber-résilience des entreprises françaises :

Dans un contexte marqué par de très nombreuses cyber-attaques, [News Informatique](#) a publié début juillet les résultats d'une étude conduite par Le Ponemon Institute et IBM sur les données françaises autour de la cyber-résilience des infrastructures. 80% des entreprises n'ont pas de plans de réponse aux incidents de cybersécurité dignes de ce nom.

Par ailleurs, parmi ceux qui ont un plan :

- seulement 8% en font un test et une évaluation tous les trimestres,
- 8% deux fois par an,
- 37% une seule fois par an,
- 47% des entreprises ayant un plan de réponse aux incidents de cybersécurité n'ont apparemment pas le temps ni les processus pour l'évaluer et le mettre à jour !

Sanction contre Google confirmée :

Le [Conseil d'Etat](#) a validé le 19 juin dernier l'amende de 50 millions d'euros prononcée par la [CNIL](#) à l'encontre de Google en janvier 2019. Cette sanction reste, encore à ce jour, la plus importante en Europe décidée par les autorités de protection de données, en attendant les sanctions de l'ICO britannique, équivalent de la CNIL qui préconise plus de 200 millions d'euros d'amende contre British Airways et 110 millions d'euros contre le groupe hôtelier Marriott International.

Google condamné en Belgique :

L'Autorité de Protection des Données en Belgique a condamné Google Belgium le 14 juillet dernier à une amende de 600 000 euros pour non-respect du droit à l'oubli d'un citoyen (qui serait une personnalité publique). L'Autorité de la Protection des Données a estimé que, concernant les pages mentionnant l'étiquetage politique du plaignant, *"le maintien de leur référencement était nécessaire à l'intérêt public et a ainsi donné raison à Google"*. En revanche, l'APD a considéré que les pages faisant mention de plainte pour harcèlement étaient de nature à nuire au plaignant dans la mesure où *"les faits n'ont pas été établis, sont anciens, et susceptibles d'avoir de sérieuses répercussions"*. A cet égard, l'APD a estimé que Google avait fait preuve *"d'un manquement grave"* et de *"négligence, vu que l'entreprise possédait des preuves du caractère non pertinent et dépassé des faits"*.

Google modifie ses paramètres de suppression de données :

Le site du [Monde](#) rapporte des décisions annoncées par le PDG de Google le 24 juin dernier sur la suppression des historiques de navigation tant sur le moteur de recherche (y compris via une enceinte connectée), que sur YouTube ou sur Google Maps. Le RGPD n'est sûrement pas étranger à cette décision prise par le géant américain.

Iliad sanctionné en Italie :

L'équivalent de la CNIL en Italie, [Garante Per La Protezione Dei Dati Personali](#) a prononcé des sanctions à l'encontre de deux opérateurs téléphoniques dont le Français Iliad condamné à 800 000 euros. La sanction la plus lourde a été pour son concurrent Wind qui écope d'une amende de 17 millions d'euros.

Dépôt de plainte contre Doctissimo :

L'ONG Privacy International, basée à Londres, a déposé, vendredi 26 juin, auprès de la CNIL, [une plainte contre le site Doctissimo](#), site détenu par le Groupe TF1, l'accusant de plusieurs infractions au RGPD.

Une indemnisation de plusieurs milliards demandée à EasyJet :

Le site [Air Journal](#) détaille la demande d'indemnisation faite par le cabinet international PGMBM dans le cadre d'une action collective contre la compagnie aérienne low-cost qui avait été victime d'une cyberattaque en janvier dernier. Ce sont les données personnelles de plus de 9 millions de clients qui avaient été dérobées par les cyberattaquants. Selon Tom Goodhead, directeur associé du cabinet d'avocats, il s'agit *"d'une violation de données monumentale et d'une terrible faute de responsabilité qui a un impact sérieux sur les clients d'EasyJet. Il s'agit d'informations personnelles pour lesquelles nous faisons confiance aux entreprises, et les clients s'attendent à juste titre à ce que tous les efforts soient faits pour protéger leur vie privée"*.

Facebook face à la justice américaine et allemande :

Le géant américain est définitivement condamné à payer 5 milliards de dollars suite à la décision rendue par un juge américain. Ce dernier donne raison à l'Agence Américaine de protection des Consommateurs, la FTC, qui reprochait au réseau social de ne pas avoir su protéger les données personnelles de ses utilisateurs.

C'est au tour de la justice allemande de condamner le réseau social. La plus haute juridiction allemande a ordonné le 23 juin dernier à Facebook de cesser de collecter automatiquement, et sans accord spécifique, les données des utilisateurs de ses applications comme Whatsapp ou Instagram. Cette position de la justice allemande vient confirmer une décision du gendarme allemand de la concurrence début 2019 comme le rappelle [Les Echos](#).

Stop Covid :

L'application lancée par le gouvernement pour la lutter contre la propagation du Covid a été au coeur de l'actualité durant de nombreuses semaines. Elle a fait l'objet d'une mise en demeure de la [CNIL](#) le 20 juillet dernier pour remédier à certaines irrégularités.

Plainte contre Air Corsica :

[France 3](#) relate sur son site la plainte déposée devant la CNIL contre la compagnie aérienne. Depuis le 25 mars, Air Corsica exige un avis d'imposition pour justifier son adresse en Corse et ainsi bénéficier du tarif résident sur ses vols. Maître Fabrice Orlandi, qui représente un collectif d'usagers y voit une atteinte à la protection des données personnelles.

Plainte contre UBER :

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) a déposé une plainte devant la Cnil contre Uber pour manquement au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Selon [Le Figaro](#), la plainte devant la Cnil s'appuie sur une vingtaine de chauffeurs mais d'autres viendront s'y ajouter, a affirmé à l'AFP, Jérôme Giusti, avocat de la LDH, qui envisage d'engager dans les prochains mois une action de groupe devant le tribunal judiciaire de Paris pour *"demander des indemnités individuelles. Les chauffeurs Uber sont déjà exploités en tant que chauffeurs, mais ils le sont aussi en tant que travailleurs du clic car ils sont producteurs de données pour lesquelles ils ne sont pas rémunérés"*, a fait valoir Me Giusti.

SASU et RGPD :

L'édition du 24 juillet du site [Dalloz](#), revient sur l'arrêt n°258 du 24 juin 2020 de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation. Comme le précise l'auteur de cet article, c'est *"un arrêt original, au confluent du droit des entreprises en difficultés, du droit des sociétés et du droit de la protection des données personnelles"*.

Cour de justice de l'Union Européenne :

La décision de la Cour de justice de l'Union Européenne qui invalide l'accord sur le transfert de données personnelles entre l'UE et les Etats-Unis a été largement commentée tant dans la presse généraliste que spécialisée. Cette décision est à mettre au crédit d'un juriste autrichien de 32 ans, Max Schrems, fervent défenseur des libertés numériques. Le site [Msn](#) nous raconte son combat contre les géants américains, qu'il décide à présent de poursuivre en portant plainte contre 101 entreprises européennes, les accusant de transférer illégalement des données personnelles vers les Etats-Unis comme le rapporte le Journal belge [L'Écho](#).

Spartoo condamné :

La société de vente en ligne, basée à Grenoble, a été condamnée à 250 000 euros par la CNIL, qui a endossé la position de "chef de file" dans le cadre de l'instruction de ce dossier en lien avec d'autres autorités européennes. Plusieurs manquements au RGPD ont conduit à cette amende dont :

- Un manquement à l'obligation de limitation de la durée de conservation des données
- Un manquement à l'obligation d'information des personnes
- Un manquement à l'obligation d'assurer la sécurité des données

Téléchargez la [délibération](#) complète.

Santé : de nouveaux référentiels

La [CNIL](#) a publié fin juillet, 3 référentiels à destinations des professionnels de santé *"exerçant à titre libéral, en cabinet individuel ou groupé, ou encore au sein de maisons de santé"*. Ces référentiels dont 2 concernent les durées de conservation couvrent ainsi à la fois les cabinets médicaux et paramédicaux.

4 communes épinglées par la CNIL

[La Voix du Nord](#) fait écho de la mise en demeure adressée par la CNIL à 4 communes. Elles ont eu recours à des dispositifs de verbalisation automatisée reposant sur la photographie du véhicule et de la plaque d'immatriculation pour la recherche et la constatation d'infractions.

Audit



Nous réalisons une cartographie de vos traitements de données, auditions votre structure ainsi que vos projets et vous fournissons les recommandations à mettre en place pour vous mettre en conformité.

L'externalisation de la fonction de DPO/DPD



Désignés officiellement auprès de la CNIL, nous réalisons pour vous l'ensemble des missions du DPO (conseil, tenue du registre, point de contact des personnes concernées, gestion documentaire des preuves de votre conformité, mise à disposition de notre outil myDPO ...).

La mise à disposition de myDPO



DPO Consulting a mis en place une solution logicielle, myDPO, pour faciliter la mise en œuvre des obligations imposées par le RGPD. Destiné à l'ensemble des secteurs, myDPO est également utilisé par nos consultants afin de gagner en productivité.

Formation



Clé du maintien de votre mise en conformité et de votre réussite, nous proposons à vos équipes plusieurs niveaux de formation. Les formations conçues par DPO Consulting sont riches de nos expertises métier et terrain.

Assistance et support aux DPO



Nos experts accompagnent votre DPO dans l'exercice de ses missions. Nous lui fournissons des conseils personnalisés et adaptés à son cœur d'activité ainsi que les outils dont il aura besoin au quotidien.

Réalisation de vos EIVP



Afin de vous faire gagner du temps, notre équipe d'expert réalise pour vous les études d'impact sur la vie privée.